

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1324

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

410 523 211 RCS Créteil.

ARTE AMENAGEMENTS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 150000.00 EUR.

Adresse : 3 Bis, RUE Louise Chenu, 94470 Boissy Saint-Léger.

Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SCHP SOCIETE DE COORDINATION POUR L'HABITAT ET LES PROFESSIONNELS Forme juridique Société à responsabilité limitée Au capital de 7500 EUR Siège social 178 RUE du Général Leclerc 94410 ST MAURICE N° RCS 530024595 RCS CRETEIL, est société absorbée. ARTE AMENAGEMENTS Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 150000 EUR Siège social 3 bis RUE Louise Chenu 94470 BOISSY ST LEGER N° RCS 410523211 RCS CRETEIL, est société absorbante. Actif : 399746 euros Passif : 175724 euros Actif net apporté : 222000 euros La société SOCIETE DE COORDINATION POUR L'HABITAT ET LES PROFESSIONNELS ferait apport à la société ARTE AMENAGEMENTS de la totalité de son actif, soit 399 746 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 175 724 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 222 000 euros. La société ARTE AMENAGEMENTS, ne détient aucune part de la SOCIETE DE COORDINATION POUR L'HABITAT ET LES PROFESSIONNELS. En rémunération de l'apport net, 300 parts sociales nouvelles de 300 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées, attribuées aux associés de la société absorbée autres que la société absorbante. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 3 parts sociales de la société ARTE AMENAGEMENTS pour 1 part de la société SOCIETE DE COORDINATION POUR L'HABITAT ET LES PROFESSIONNELS. Montant prévu de la prime de fusion : 132000 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. Date du projet : 19/01/2018 Date du dépôt : 30/01/2018, lieu du dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil au titre de chaque société participante.